



Pesticides : certification obligatoire

Dorénavant, tout producteur agricole qui utilise des pesticides agricoles de classe 3, ou tout employé ou toute personne chargée d'utiliser pour lui ces pesticides, doit détenir un certificat de qualification. Seule exception à cette règle : une personne pourra utiliser de tels pesticides sans certificat si elle est supervisée directement sur le terrain par quelqu'un qui détient un tel certificat.

Cette nouvelle exigence en matière de pesticides vise à favoriser l'adoption de meilleures pratiques, afin de mieux protéger la santé des utilisateurs et la qualité de l'environnement. Elle est en vigueur depuis le 3 avril 2005, mais sa mise en application s'étale sur une période de trois ans. Voici le calendrier prévu à cette fin :

Utilisateur ou superviseur dont le nom de famille commence par les lettres	Date où le certificat devient obligatoire
A à D	3 avril 2005
E à L	3 avril 2006
M à Z	3 avril 2007

Il devient donc indispensable pour les utilisateurs de pesticides d'obtenir la certification requise, selon le calendrier prévu. En effet, non seulement le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exercera des contrôles pour s'assurer de la conformité des utilisateurs, mais les commerçants devront refuser de vendre des pesticides à un utilisateur non certifié, après le 3 avril 2007.

Formation et examen

Tout utilisateur de pesticides de classe 3 qui ne détient pas encore son certificat doit réussir l'examen reconnu portant sur l'utilisation des pesticides en milieu agricole. Une fois l'examen réussi, il doit ensuite faire parvenir sa demande de certificat à sa direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en y joignant le montant des droits exigés et l'attestation de réussite de l'examen.

La formation n'est pas obligatoire, mais elle permet d'acquérir les connaissances nécessaires pour réussir l'examen. Une formation à distance est offerte par la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD). Pour mieux répondre aux besoins des producteurs

agricoles, cette formation a été révisée et peut maintenant être donnée en deux jours. Certaines commissions scolaires ou des formateurs indépendants offrent aussi des cours de groupe pour la préparation à l'examen. Enfin, la formation peut aussi être obtenue auprès des *Collectifs régionaux en formation agricole*.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur les examens ou sur les formations offerts par la SOFAD, communiquez avec les Services sur mesure, par téléphone au (514) 529-2801 pour la région de Montréal ou, ailleurs au Québec, au numéro sans frais 1 866 840-9346, ou encore par courriel : info.surmesure@sofad.qc.ca. Pour connaître les cours offerts par les *Collectifs régionaux en formation agricole*, consultez le site Internet des collectifs : <http://www.formationagricole.com>.

Pour vous renseigner sur la certification, communiquez avec votre direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (pages bleues de l'annuaire téléphonique) ou le Centre d'information du Ministère, par téléphone, sans frais, au 1 800 561-1616, ou par courriel : info@menv.gouv.qc.ca

Journées acéricoles régionales 2006

Le groupe des conseillers régionaux en acériculture du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation vous invite à participer à l'une des quatorze journées acéricoles régionales qui auront lieu en janvier et en février 2006 un peu partout au Québec.

C'est sur le thème « Réflexions sur les marchés et les nouvelles technologies » que nous vous y convions.

Les sujets suivants seront abordés au cours de ces journées :

- Situation et tendances des marchés acéricoles pour 2006
- Bioluminomètre et glucomètre : outils de mesure de la qualité de l'eau d'érable
- L'injecteur d'air

La suite de ces Journées paraîtra dans un prochain numéro !

Date	Lieu	Responsable
12 janvier	Victoriaville Hôtel-Motel Colibri 19, route 116 Victoriaville	Richard Leblanc Victoriaville Tél. : (819) 758-1591 Télec. : (819) 752-7950 Courriel : richard.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca
17 janvier	Mont-Saint-Grégoire Érablière Au Sous-Bois 164, chemin du Sous-Bois Mont-Saint-Grégoire	Yvon Tessier Saint-Hyacinthe Tél. : (450) 778-6530, poste 237 Télec. : (450) 778-6540 Courriel : yvon.tessier@mapaq.gouv.qc.ca
18 janvier	Thetford Mines Club Aramis 912, chemin du Mont-Granit Thetford Mines	Alain Boily Saint-Georges Tél. : (418) 226-3200, poste 235 Télec. : (418) 226-3024 Courriel : alain.boily@mapaq.gouv.qc.ca
19 janvier	Rimouski Hôtel Rimouski Centre des congrès 225, boul. René-Lepage Est Rimouski	Gaétan Lauzier Rimouski Tél. : (418) 727-3615, poste 252 Télec. : (418) 727-3967 Courriel : gaetan.lauzier@mapaq.gouv.qc.ca
20 janvier	Pohénégamook (Sully) Polyvalente du Transcontinental 685, rang Notre-Dame-des-Champs Pohénégamook (Sully)	Gaétan Lauzier Rimouski Tél. : (418) 727-3615, poste 252 Télec. : (418) 727-3967 Courriel : gaetan.lauzier@mapaq.gouv.qc.ca
20 janvier	Saint-Georges Auberge-Motel Bénédicte Arnold 18255, boul. Lacroix Est Saint-Georges	Alain Boily Saint-Georges Tél. : (418) 226-3200, poste 235 Télec. : (418) 226-3024 Courriel : alain.boily@mapaq.gouv.qc.ca